

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 8 NOVEMBRE 2016

Conseillers

élus :

15

1 démission

Conseillers

présents :

13

Absent

excusé :

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le 8 novembre deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphane
KRETZ Claude
KRETZ Patrice
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
KRETZ Patrick

SCHIEBER Denis
UTTER Sylvie
ADAM Denis
BOURGEOIS Patricia
HAUG Cédric
DUTTER Jean-Philippe

Membre absent excusé : HATSCH André

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 28 septembre 2016
- 2 Délibération concernant la fusion des 3 communautés de communes et notamment la répartition des sièges
- 3 Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement concernant deux parcelles route de Bindernheim
- 4 Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour 2017
- 5 Point finances
- 6 Point travaux
- 7 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 28 septembre 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 28 septembre 2016 :

Madame Patricia BOURGEOIS, étant absente durant la dernière réunion, souhaite savoir comment a été établie la liste des exploitants agricoles dans le plan communal de sauvegarde. Monsieur le Maire explique que certaines entreprises sont présentes dans le PCS mais que la commune n'a aucun moyen d'en connaître la liste exacte. Pour les exploitations agricoles la liste peut dépendre entre autre de l'adresse du siège.

Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2016

Voté à 12 voix pour
1 abstention (Patricia BOURGEOIS)

2. Délibération concernant la fusion des 3 communautés de communes et notamment la répartition des sièges

Le Maire rappelle que le comité de Suivi, composé de l'ensemble des maires et vice-présidents des trois communautés de communes, réuni le 21 septembre 2016 à Ichtratzheim, a confirmé les propositions de nom de « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » et de siège à BENFELD.

Le même Comité de Suivi a proposé de donner une suite favorable à la fixation à 61 le nombre de sièges de l'assemblée délibérante du futur EPCI réparti comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges
ERSTEIN	12
BENFELD	6
GERSTHEIM	4
RHINAU	4
HUTTENHEIM	3
NORDHOUSE	2
WESTHOUSE	2
MATZENHEIM	2
OBENHEIM	2
HINDISHEIM	2
BOOFZHEIM	2
KERTZFELD	2
KOGENHEIM	2
SAND	2

Nom de la commune	Nombre de sièges
ROSSFELD	1
OSTHOUSE	1
HERBSHEIM	1
HIPSHEIM	1
SERMERSHEIM	1
SCHAEFFERSHEIM	1
DIEBOLSHEIM	1
LIMERSHEIM	1
FRIESENHEIM	1
UTTENHEIM	1
WITTERNHEIM	1
BOLSENHEIM	1
DAUBENSAND	1
ICHTRATZHEIM	1
TOTAL	61

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Par ailleurs, le conseil communautaire du 27 septembre dernier a proposé également de valider l'ensemble de ces éléments ainsi que de recommander Benfeld comme trésorerie compétente.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2016 proposant de définir les caractéristiques du futur établissement public de coopération intercommunale comme décrit ci-dessus,
ENTENDU l'exposé de M. le maire

DE DECIDER DE FIXER le nombre de conseillers communautaires du futur établissement de coopération intercommunale (EPCI) à 61 conseillers avec la répartition suivante :

Nom de la commune	Nombre de sièges
ERSTEIN	12
BENFELD	6
GERSTHEIM	4
RHINAU	4
HUTTENHEIM	3
NORDHOUSE	2
WESTHOUSE	2
MATZENHEIM	2
OBENHEIM	2
HINDISHEIM	2
BOOFZHEIM	2
KERTZFELD	2
KOGENHEIM	2
SAND	2

Nom de la commune	Nombre de sièges
ROSSFELD	1
OSTHOUSE	1
HERBSHEIM	1
HIPSHEIM	1
SERMERSHEIM	1
SCHAEFFERSHEIM	1
DIEBOLSHEIM	1
LIMERSHEIM	1
FRIESENHEIM	1
UTTENHEIM	1
WITTERNHEIM	1
BOLSENHEIM	1
DAUBENSAND	1
ICHTRATZHEIM	1
TOTAL	61

Il est précisé que conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire bénéficient chacune d'un conseiller communautaire suppléant.

DE PROPOSER DE DENOMMER « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » le nouvel EPCI créé à compter du 1er janvier 2017

DE PROPOSER DE FIXER le siège du nouvel EPCI à BENFELD 67230, à la Maison Intercommunale des Services au 1, rue des 11 communes

DE CONSIDERER que la trésorerie compétente est celle de BENFELD,

Voté à 12 voix pour
1 abstention (Patricia BOURGEOIS)

3. Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement concernant deux parcelles route de Bindernheim

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stephan GROSHENS.

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons déjà évoqué la question de la taxe d'aménagement mais nous étions encore dans l'attente des devis pour réaliser le calcul.

Nous avons été destinataires de deux devis. Le premier devis concerne le branchement de l'eau et de l'assainissement (SDEA) et le second devis concerne la voirie (trottoir, enrobé); la somme des deux devis s'élève à 32 425€ TTC.

La taxe d'aménagement est calculée au prorata du nombre de mètres carrés de la future habitation. En tenant compte des mètres carrés du permis de construire refusé de Monsieur Julien ADAM, son remboursement serait à hauteur de 17 605,77€. Pour la deuxième parcelle appartenant à Monsieur Fabien ADAM, nous avons réalisé le calcul avec une moyenne de 150 m², le remboursement serait alors de 14 820 €. Ces calculs ont été réalisés avec un taux maximal de 20%. La taxe d'aménagement ainsi votée permettrait de couvrir la somme des deux devis.

Lors d'un entretien, les deux propriétaires ont été informés de la somme à payer si le conseil municipal vote un taux à 20%.

Un rendez-vous a également eu lieu avec une personne responsable de l'ATIP afin de nous fournir certains éléments de réponse. Pour le moment nous ne pouvons pas adhérer au service instructeur de l'ATIP (conseil départemental) car le PLU n'est pas encore validé.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- raccordement eau et assainissement
- travaux de voirie (trottoir, enrobé) ;

Le conseil municipal décide :

D'INSTITUER sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 20 %;

D'AFFICHER cette délibération ainsi que le plan en mairie ;

En conséquence, les participations (et le VD/PLD) sont définitivement supprimées (supprimés) dans le secteur considéré.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**Voté à 11 voix pour
1 voix contre (Patricia BOURGEOIS)
1 abstention (Gilles HERMANN)**

Madame Patricia BOURGEOIS explique son choix de vote ; elle n'approuve pas la présente délibération estimant que celle-ci est non conforme.

4. Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour 2017

Le Budget primitif 2017 sera soumis au vote du Conseil Municipal avant fin mars 2017.

Les dépenses d'investissement ne pourront être réalisées qu'après le vote effectif du budget. Aussi pour permettre aux Communes de disposer de crédits d'investissement suffisant afin de payer les factures reçues, l'article L1612-1 du CGCT autorise les Communes à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les ouvertures de crédits peuvent être les suivants :

Dépenses d'investissement	Budget 2016	¼ des crédits votés
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	30 000	7 500
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	163 100	40 775
TOTAL	193 100	48 275

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER pour 2017, les ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus pour les dépenses d'investissement

D'AUTORISER, en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Benfeld.

Voté à 13 voix pour

5. Point finances

Suite à une demande lors du dernier conseil municipal, nous avons ajouté un point finance. Nous avons établi un tableau retraçant les dépenses et les recettes réalisées jusqu'au 27 octobre 2016.

Les articles en rouge retracent l'ensemble des chapitres en dépassement. Certaines factures ont dû être imputées à des articles différents que ceux initialement prévus au budget primitif.

- Dépenses

Chapitre	Désignation	Budget Primitif 2016	Réalisé	Solde
Investissement				
16	Emprunts et dettes assimilés	9 909,18	3 333,34	6 575,84
20	Immobilisation incorporelles	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisation corporelles	163 100,00	7 987,73	155 112,27
2158	Autres install. Matériel et outillage techn.	5 100,00	5 706,01	-606,01
2184	Mobilier	0,00	1 251,72	-1 251,72
001	Déficit d'investissement reporté	14 509,36	14 509,36	0,00
Total investissement		217 518,54	25 830,43	191 688,11
Fonctionnement				
011	Charges à caractère général	149 014,24	75 195,27	73 818,97
60636	Vêtements de travail	350,00	374,76	-24,76
615228	Autres bâtiments publics	0,00	8 464,63	-8 464,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 230,00	75 193,60	57 036,40
014	Atténuations de produits	18 181,00	14 877,00	3 304,00
65	Autres charges de gestion courante	25 890,00	20 753,21	5 136,79
66	Charges financières	1 250,00	495,42	754,58
67	Charges exceptionnelles	8 800,00	189,41	8 610,59
022	Dépenses imprévues	6 099,36	0,00	6 099,36
023	Virement à la section d'investissement	190 000,00	0,00	190 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 583,33	4 583,33	0,00
Total fonctionnement		536 047,93	191 287,24	344 760,69
TOTAL GENERAL		753 566,47	217 117,67	536 448,80

- Recettes

Chapitre	Désignation	Budget Primitif 2016	Réalisé	Solde
Investissement				
10	Dotation, fonds divers et réserves	14 509,36	22 660,35	8 150,99
13	Subventions d'investissement reçues	8 425,85	5 598,78	-2 827,07
021	Virement de la section de fonctionnement	190 000,00	0,00	-190 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 583,33	4 583,33	0,00
Total investissement		217 518,54	32 842,46	-184 676,08
Fonctionnement				
013	Atténuations de charges	2 000,00	1 533,33	-466,67
70	Produits des services, domaine et ventes	4 220,00	6 371,64	2 151,64
73	Impôts et taxes	134 023,00	113 009,01	-21 013,99
74	Dotations, subventions et participations	52 592,00	46 866,41	-5 725,59
75	Autres produits de gestion courante	34 200,00	14 788,64	-19 411,36
76	Produits financiers	0,00	1,46	1,46
77	Produits exceptionnels	1 000,00	965,72	-34,28
002	Excédents de fonctionnement reporté	308 012,93	308 012,93	0,00
Total fonctionnement		536 047,93	491 549,14	-44 498,79
TOTAL GENERAL		753 566,47	524 391,60	-229 174,87

6. Point travaux

- Réfection marches de l'église

Les travaux de réfection des marches sont en cours d'achèvement. Des devis sont en cours pour la mise en place d'une rampe.

- Travaux d'élagage

Les travaux d'élagage ont eu lieu le long des cours d'eau, c'est pourquoi une matinée d'entretien aura lieu samedi 12 novembre. Cette matinée sera suivie d'une collation à midi.

- Presbytère

Afin de louer le 1^{er} étage du presbytère, il est nécessaire de réaliser au plus vite les peintures. Des devis vont être demandés pour la réalisation des peintures. Afin d'améliorer la qualité de vie des prochains locataires, une cuisine va également être installée dans le logement ; les devis sont en cours.

- Eclairage bâtiments communaux

L'éclairage n'est pas le plus optimal au niveau du parking des Hall des sports. Nous avons donc demandé un devis pour l'installation de spots, le long de la salle. L'entreprise W.U. Energies propose un devis pour un montant de 765,60 € TTC.

A la MTL, un phare est installé pour éclairer le parking mais celui-ci ne répond pas aux normes de sécurité ; c'est pourquoi il est préférable de mettre aux normes l'éclairage extérieur. De plus, le phare n'est pas placé de façon optimale car il illumine l'intérieur de la salle. Un devis a également été demandé à l'entreprise W.U. Energies. L'entreprise propose d'installer un mat sur le toit de la MTL ; le devis s'élève à 2 574 € TTC.

Des demandes de devis supplémentaires sont en cours.

7. Divers

- **Décoration de Noël**

Comme chaque année, les enfants des NAP vont réaliser des décorations de Noël pour accrocher aux sapins de Noël. Nous avons demandé trois devis pour l'achat des sapins ; et avons choisi le moins disant.

Une commande d'illuminations de Noël a également été faite pour un montant de 1 064,10 € TTC auprès de l'entreprise DECOLUM.

- **Repas des Séniors**

Lors d'une précédente réunion, nous avons parlé de la fête des séniors et notamment du choix du traiteur. Nous avons validé un menu à 27 € 50 par personne auprès de Cocci' saveurs.

- **Fonds de péréquation**

Comme chaque année, la commission permanente de conseil départemental verse une dotation au titre du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle du Bas-Rhin ; la commune va percevoir 10 000€.

- **Parrainage**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de soutenir la candidature pour la primaire de la droite et du centre de Monsieur Bruno Le Maire.

- **Dégrèvement**

Nous avons été destinataire d'un mail, de la part du fdsea67, concernant le dégrèvement pour les exploitants agricoles pour l'année 2016. Pour le moment une bonne partie des communes n'a pas encore reçu le listing parcellaire pour ce dégrèvement. Celui-ci va nous être envoyé dans les jours à venir.

- **Fermage**

Monsieur le maire donne la parole à Claude KRETZ.

Comme chaque année, les exploitants agricoles vont percevoir un titre de la trésorerie de Benfeld concernant le montant pour le fermage 2016. Les exploitants concernés vont être destinataire d'un courrier leur retraçant l'ensemble des parcelles louées avec le détail du fermage.

Pour rappel, le montant du fermage est réactualisé tous les ans conformément à l'arrêté préfectoral qui détermine l'indice national des fermages (-0,42%). Le montant des charges reste inchangé à 0,67€.

- Valorisation des forêts

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne faisant pas partie de l'ONF, il a pris contact avec l'association bois et forêt (soutenue par le conseil départemental) pour prendre rendez-vous afin de trouver des solutions pour valoriser nos forêts. Un responsable de l'association va se rendre sur place pour nous donner certains conseils. Par la suite des lots de bois pourront être proposés.

- Réfection de la toiture

Depuis le mois d'avril, nous sommes en attente de l'intervention de l'entreprise 3D services pour les travaux de réfection de toiture au Hall des sports. Celle-ci n'ayant toujours pas eu lieu, nous avons contacté deux autres entreprises pour reprendre les travaux. Si les travaux ne sont entrepris avant fin d'année, nous ne pourrions pas prétendre à la subvention.

La séance est levée à 22 h 15

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	HATSCH André ABSENT	HAUG Cédric
HERMANN Gilles	KRETZ Patrice	KRETZ Patrick
SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie	